

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-440

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119368-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2026-440

LE BOUSCAT - Libération Centre-Ville - Compte-rendu financier et d'activités année 2025 - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme et selon les termes de l'article 14 du traité de concession signé avec l'aménageur pour la réalisation de l'Opération Libération Centre-ville au Bouscat, le concessionnaire a remis à la collectivité un Compte-rendu financier et d'activités (CRFA) de l'exercice 2025 afin qu'il soit examiné par la collectivité, puis approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Un rappel du projet d'aménagement, le rapport établi par l'aménageur comprenant les bilans d'activités et financiers détaillés, les bilans consolidés pour Bordeaux Métropole et la ville du Bouscat et le retour fiscal de l'opération détaillé sont présentés en annexes de cette délibération.

Rappel du contexte

Le projet Libération centre-ville vise à accompagner la reconversion des anciens établissements Renault du Bouscat en un quartier mixte à dominante résidentielle (logements, commerces, activités/bureaux), intégré à de nouveaux espaces publics, en lien avec l'arrivée du tramway et le centre-ville.

Pour mémoire, un rappel du projet d'aménagement est porté en **annexe 1**.

I – Le bilan de l'opération de l'année 2025

Le dernier bilan d'activité approuvé au conseil métropolitain du 26 Septembre 2025 (Délibération 2025 - 493) concernait l'exercice 2024.

Le présent bilan d'activité, détaillé en **annexe 2**, concerne l'activité 2025.

I – 1. Le bilan d'activité 2025

o Les acquisitions foncières

Toutes les acquisitions foncières nécessaires dans le cadre de cette opération sont réalisées.

o Le programme de travaux d'aménagement

En 2025 la totalité des travaux d'aménagement des espaces publics a été réalisée et remise à la Métropole.

Dans le cadre de la rétrocession du foncier des espaces publics à la Métropole, des travaux de remise en conformité des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) des lanières E1 à E6 ont été identifiés par la Sabom suite à l'analyse de l'inspection caméra réalisée par l'aménageur.

En 2025 l'aménageur a préparé le dossier de consultation des entreprises correspondant à ces travaux.

Les cessions et le programme de construction

L'ensemble des permis de construire a été délivré et les cessions foncières régularisées.

I – 2. Le bilan financier 2025

o L'analyse financière des dépenses

Les dépenses pour l'année 2025 correspondent à :

- travaux infrastructures et honoraires techniques : solde des marchés de travaux des espaces publics et frais de maîtrise d'œuvre DCE assainissement,
- aménageur : rémunération forfaitaire annuelle,
- frais divers : frais d'abonnement électrique de la fontaine, frais de gestion bancaire et frais juridiques.

Ces dépenses s'élèvent à 150 853 € TTC.

o L'analyse financière des recettes.

Les recettes pour l'année 2025 correspondent à :

- produits divers : pénalités définitives des marchés de travaux.

Ces recettes s'élèvent à 22 300 € TTC.

I – 3. L'actualisation du bilan prévisionnel de l'opération

II – Les bilans consolidés de l'opération

- Le bilan consolidé pour Bordeaux Métropole est de 3 942 167€.
- Le Bilan consolidé de Bordeaux Métropole ne connaît pas de modification par rapport au CRFA 2024.
- Le bilan consolidé de l'opération pour la commune du Bouscat est de 415 758€.
- Le Bilan consolidé de la commune du Bouscat ne connaît pas de modification par rapport au CRFA 2024.

Les bilans consolidés de Bordeaux Métropole et de la ville du Bouscat sont détaillés respectivement en **annexe 3.1 et 3.2.**

III – Estimation du retour fiscal

L'estimation du retour fiscal est détaillée en annexe 4.

IV – Les perspectives 2026

L'aménageur réalisera sur l'année 2026 les travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales des lanières E1 à E6 en vue de l'incorporation des ouvrages dans le domaine métropolitain et sous gestion de la Sabom.

Les emprises foncières correspondant aux espaces publics seront rétrocédées à la Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L1523-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L300-4, L300-5 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU la délibération cadre n°2007/0451 du 22/06/2007 portant sur la conduite des opérations d'aménagement,

VU la délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé : l'opération d'aménagement « Libération Centre-ville », la réalisation de l'opération par concession d'aménagement concédée à La Fab, le dispositif d'avance de trésorerie, la participation communautaire prévisionnelle

VU le traité de concession « Libération Centre-ville au Bouscat » notifié à l'aménageur le 15 Décembre 2014 pour une durée de 6 ans,

VU les avenants au traité de concession de prolongé la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 15 Décembre 2027 par délibérations N° 2019-725 ; 2020 – 329 ; 2021 – 708 ; 2022 – 590 ; 2023 – 512 ; 2024 – 118 et 2025 – 493,

VU le CRFA de l'année 2025, transmis par l'aménageur et tenu à la disposition des élus

dans sa version complète préalablement au Conseil de Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE conformément à l'article 14 du traité de concession par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre à Bordeaux Métropole un Compte rendu annuel / un Compte Rendu Financier et d'Activités au concédant, l'avis du Conseil métropolitain est sollicité,

CONSIDERANT le rapport de présentation du CRFA 2025 et ses annexes jointes au présent rapport,

DECIDE

Article UNIQUE: d'approuver le CRFA 2025 de l'opération Libération Centre-ville du Bouscat.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--